

Délibération du Conseil Communautaire : séance du 18 décembre 2009.

Séance du 18 décembre 2009 à 21 h

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre à vingt et une heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi et les statuts de la Communauté de communes Iholdy-Oztibarre, à la mairie d'Iholdy, sous la présidence de M. Lucien DELGUE, Président.

Date de la convocation	10/12/2009
Date d'affichage de la convocation	10/12/2009
Date de publication de la délibération	18/12/2009
Date d'envoi de la délibération à la sous-préfecture	18/12/2009
Membres du Conseil Communautaire en exercice	29
Membres titulaires présents	23
Membres suppléants présents	3

Membres titulaires présents : André ETCHEBERRY, Lucien DELGUE, Roger LANDAGARAY, Sylvie ARBELETCHÉ, Eric ITHURRALDE, Bernard MOLIMOS, Yves LASCOR, Bertrand HARISPURU, Jean-Louis CASET, Jean Paul CABOT, Bernard CACHENAUT, André SANCHEZ, Marie-Hélène OYHENART, Evelyne GACHEN, Christian DUFAU, Jules LARRAMENDY, Anne-José CHASSEVENT, Daniel OLÇOMENDY, André CHOURROUT, Jean Pierre VIGNEAU, André LARRALDE, René ETCHEMENDY et Nathalie SUSPERREGUI formant la majorité des membres en exercice.

Membres suppléants présents : Jérôme BARBASTE (Suppléant de Jean Michel IRUME), Bernadette BROUSSAINGARAY (Suppléante de Yves ONDARS) et Henri EIHERAMOUNO (Suppléant de Christian GALLOT).

Membres titulaires absents : Marc ARRACHOU, Jean Michel IRUME, Yves ONDARS, Christian GALLOT, Xavier LACOSTE et Pierre DURANGA.

Secrétaire de séance : M. Bernard CACHENAUT.

Objet : contrat de maintenance pour le logiciel ASSAI utilisé par le SPANC communautaire.

Le Président fait savoir à l'assemblée que le contrat de maintenance du progiciel ASSAI utilisé par le SPANC expire fin d'année 2009 et qu'il convient de le renouveler.

Il donne lecture des termes du contrat de maintenance (conditions générales et particulières) et demande à l'assemblée de l'autoriser à le signer.

Ouï cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres,

- **accepte** les termes du contrat de maintenance ci-annexé,
- **autorise** le Président à signer ce contrat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé les membres présents. Pour copie conforme.

Le Président,

